

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

OUVERT DE 2 HEURES A 4 HEURES

Boîte : place Bellecour, 3, dans la cour

Vente en gros : Rue Tupin, 31

SOMMAIRE : M. LE COMTE DE CHAMBORD, E. B. — BULLETIN POLITIQUE, X. — COURSE AUX NOUVELLES. — LES ÉCOLES LIBRES CATHOLIQUES, L. Ducuryl. — L'INCIDENT CASSAGNAC, Augustin Rémy. — Le 14 juillet à Lyon, D... — A TRAVERS LA FRANCE, Josse. — CONGRÈS NATIONAL, Ixygrec. — COURRIER DE MARSEILLE, Raoul Ratonneau. — FEUILLETON, Paul Féval. — SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON, pour Jean de Lyon, un Ami. — SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LYON. — CONCERTS BELLECOUR. — BULLETIN FINANCIER, L. R. — VARIÉTÉS, E. R.

M. le Comte de Chambord

La France, aujourd'hui, n'a plus qu'une pensée, pensée douloureuse, la maladie de son Roi; elle n'adresse plus qu'une demande au ciel, sa guérison. Partout, ses églises sont pleines, partout sa vieille foi politique donne un nouvel élan à sa foi religieuse.

Dans une chambre du château de Froshdorff un prince est étendu sur un lit de souffrances, luttant par l'énergie de sa volonté et la force de sa constitution contre une maladie cruelle, et c'est vers lui que se tournent tous les yeux, c'est à lui que s'adressent tous les vœux; de qui parler, sinon de lui?

La dernière parole d'un mourant le promet à la France. Le duc de Berry, son père, venait de tomber sous le poignard de Louvel, mais avant d'expirer il annonça qu'il ne mourait pas tout entier. Chateaubriand, quelques jours après la mort du malheureux prince, retraçait cette scène dans une page éloquentة : « Dans cet intervalle de repos, il adressa ces paroles à M^{me} la duchesse de Berry : « Mon amie, ne vous laissez pas accabler par la douleur : ménagez-vous pour l'enfant que vous portez dans votre sein. » Ce peu de mots fit un effet surprenant sur l'assemblée : en présence de la douleur on sent naître malgré soi un mouvement de joie; l'attendrissement redouble en même temps pour le prince, qui laisse à la patrie pour dernier bienfait cette dernière espérance. Il s'en va, ce prince; il semble emporter avec lui toute une monarchie, et à l'instant même il en annonce une autre. O Dieu! feriez-vous sortir notre salut de notre perte même? La mort cruelle d'un fils de France a-t-elle été résolue dans votre colère ou dans votre miséricorde? Est-elle une dernière restauration du trône légitime ou la chute de l'empire de Clovis? »

La prophétie du prince martyr, le vœu du grand écrivain, se sont réalisés. Le 29 septembre 1820 naquit Henri de Bourbon. Annoncé à la France par le canon des Invalides, l'heureux événement causa une joie indicible, que tous les témoignages de l'époque sont là pour attester. Le peuple, dans son enthousiasme, appela le jeune prince l'Enfant du Miracle. Lamartine et Victor Hugo le chantèrent dans des strophes immortelles, les ambassadeurs des puissances vivrent féliciter Louis XVIII de la naissance de l'Enfant de l'Europe.

A ces jours de triomphe et de joie les jours de deuil devaient bientôt succéder. La révolution de 1830 renversa le trône des Bourbons, et le prince, encore enfant, dut fuir avec les siens le pays qui, peu d'années auparavant, le saluait de ses acclamations.

Nous ne pouvons retracer tout entière la vie du royal exilé. Ce que nous pouvons

dire, c'est qu'elle fut remplie de souffrances et d'amertumes. Lui qui aimait son pays avec l'ardeur d'une âme généreuse, il le vit successivement se livrer à des gouvernements de hasard et se laisser conduire aux aventures et aux désastres. Ce que nous devons ajouter, c'est que par sa noblesse et sa dignité, cette vie imposa le respect et désarma jusqu'à la calomnie. On a vu, aux éclatants hommages qui lui ont été rendus, de quelle estime universelle jouissait l'héritier des rois de France.

A l'estime et à l'admiration se joint, chez ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher, un sentiment d'affection dévouée. Dans sa carrière déjà longue, il a reçu de nombreux Français, dont beaucoup n'étaient pas des défenseurs de sa cause, tous il les a séduits par son accueil plein d'une noble cordialité, par la franchise et la loyauté qui éclatent dans chacune de ses paroles. Tous ont reconnu en lui une intelligence vaste et prompt, capable d'aborder et de comprendre les plus difficiles questions.

Les qualités intellectuelles du prince sont accompagnées de ces dons physiques qui le plus souvent n'en sont pas séparés. La tête est belle et énergique, avec le type bourbonnien fortement accusé; mais ce qui, de l'avis de tous ceux qui l'ont vu, frappe chez lui davantage, c'est la vivacité et la profondeur de son regard : en face de lui, on l'a souvent dit, nul n'oserait songer à mentir.

M. le Comte de Chambord n'a pas un instant oublié les devoirs que sa naissance pouvait l'appeler à remplir. Il a étudié et médité tous les intérêts de la France et surtout ceux de la classe ouvrière, ses lettres en sont l'irréfutable preuve; plus d'une fois il a adressé à son pays des manifestes éloquentes, et à ce pays, auquel il devait toute la vérité, il a tracé le programme de son gouvernement dans ces lignes que nul ne devrait ignorer : « Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité. Je respecte sa civilisation et sa gloire contemporaine autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes qu'elle a fortement à cœur et que vous avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une monarchie éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés comme à vous, comme à tous les Français. »

M. le Comte de Chambord est de ceux qu'on ne saurait mieux louer qu'en les faisant connaître. Aux paroles qui viennent de lui nous ne voulons rien ajouter, sinon exprimer l'espoir que Dieu exaucera les prières de la France et lui conservera le Prince, capable de la sauver en renouant la chaîne de ses traditions monarchiques et religieuses.

E. B.

BULLETIN POLITIQUE

On se demandait au commencement de la semaine si le ministère tiendrait jusqu'aux

vacances, et chacun le sentait si ébranlé qu'on s'attendait généralement à sa chute prochaine. D'ailleurs, six mois de vie, n'est-ce pas exorbitant pour un ministère républicain?

D'autres disaient : Oui, tous disparaîtront, peut-être même l'immuable Cochery, mais Ferry et Waldeck-Rousseau resteront; ceux-là ont les griffes trop profondément enfoncées dans leur proie pour la lâcher si vite, et ils demeureront seuls, sauf ensuite à se dévorer entre eux pour la possession exclusive des dix portefeuilles.

Maintenant, c'est fini; le ministère tout entier vient d'être frappé à mort. Le président du Conseil ne vient-il pas d'être appelé, en pleine Chambre des députés, le dernier des lâches et des menteurs?

Certes, il faut être en République pour assister à de pareils spectacles, car la République seule pouvait porter au pouvoir des hommes à qui peuvent s'appliquer de pareilles épithètes.

Quel prestige veut-on que la France conserve encore dans ses rapports avec les autres nations, lorsqu'elle garde à sa tête un chef de cabinet flétri ainsi publiquement aux yeux de l'Europe entière et stigmatisé de telle sorte qu'il ne peut suffire d'un vote de confiance ni d'une exclusion temporaire pour effacer l'outrage!

Ferry menteur! tout le monde le savait bien, l'inventeur de l'article 7 s'était fait, en cette matière, une célébrité trop connue. Ferry lâche! oh! c'est là un de ces mots qu'on n'ose pas dire tout haut, mais chacun n'en qualifiait-t-il pas tout bas le persécuteur hypocrite, qui, sans avoir même le courage de sa haine satanique, conservait un langage mielleux et doucereux avec la victime qu'il voulait perdre plus sûrement? Ferry menteur et lâche, on pouvait se le dire à soi-même, l'écrire même dans les colonnes d'un journal d'opposition; à présent, c'est le Journal officiel de la République française qui va se charger d'enregistrer à jamais ces paroles, prononcées par un député français, s'adressant au président du Conseil.

Et que penser encore une fois du régime qui nous réserve ces hontes après tant d'autres?

La religion persécutée, les religieux expulsés et traqués comme des malfaiteurs; les catholiques éloignés de toutes les affaires, chassés de leurs emplois et remplacés par les hommes tarés, par les indignes de tout genre qui surgissent aux époques troublées; l'enseignement de l'athéisme imposé à l'enfance; l'armée vilipendée et décimée par la franc-maçonnerie régnante; la magistrature détruite; la propriété violée; la ruine publique menaçante; la France honnête outragée et violente, ce qui reste encore de religion, de droits, d'intérêts, près de tomber sur les ruines entassées; la persécution et la ruine au dedans; au dehors l'impuissance et le dédain, toutes ces tristesses, toutes ces ignominies demandaient, demandent encore une réparation et une vengeance. La vengeance a commencé. Puisse la réparation venir bientôt aussi complète et sans retour!

X.

COURSE AUX NOUVELLES

Prières pour le Roi. — Ce matin, à sept heures et demie, avait lieu, dans l'église de

Fourvière, la messe de clôture de la neuvaine de prières pour le rétablissement de la santé de M. le Comte de Chambord.

Dans ces jours de folie, à ces anniversaires de saturnales criminelles, il est heureux que des âmes d'élite veuillent bien par leurs prières apaiser la colère de Dieu et éloigner peut-être le châtement de la tête des coupables.

Prières pour la France. — Demain dimanche, à l'occasion de la Saint-Henri, à huit heures du matin, dans l'église de Saint-François-de-Sales, le saint sacrifice de la messe sera offert pour la famille royale et la France.

A midi, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, à l'église de Saint-Irénée et à l'église Saint-Pierre-de-Vaise, prières pour la France et le Roi.

Et dans toutes les églises, prières aux mêmes intentions.

Généreux exemple. — Les catholiques de Lille viennent de donner une nouvelle preuve de leur inépuisable générosité. L'année dernière, une somme de 182 000 fr. avait été souscrite en quelques semaines pour doter les paroisses pauvres de nouvelles écoles. Cette année, c'est une somme de 195 000 francs qui est reconnue nécessaire pour porter le nombre des enfants recueillis dans les écoles libres aux deux tiers de la population scolaire et protéger les parents contre la suppression de secours dont les menaces la laïcisation des dispensaires du bureau de bienfaisance. La première liste témoigne d'un nouvel et plus grand effort de la charité lilloise. La première liste de l'année dernière se montait à 50 000 francs; celle de cette année se monte à 63 000.

Un drapeau blanc fleurdelisé a été arboré dans la nuit de mercredi à l'entrée du pont Tilisitt; l'emblème royal était suspendu aux fils télégraphiques. Une escouade de gardiens de la paix et quelques pompiers, commandés à cet effet, ont eu grand-peine à l'enlever.

Décidément le symbole de l'innocence fait peur à nos édiles.

Mgr Lamazou, ancien évêque de Limoges, récemment nommé évêque d'Amiens, qui se rendait à Paris, accompagné d'un vicaire général, est tombé inanimé, dans la gare de Nevers, en descendant du train qu'il avait pris à Saint-Honoré-les-Bains. Il a été transporté à l'évêché où il est mort, en arrivant, de la rupture d'un anévrisme.

Cette mort est une grande perte; tous les cœurs catholiques unirent leurs regrets et leurs prières à l'occasion de ce nouveau deuil qui frappe l'église de France.

Œuvre du Denier de Saint-Pierre, par annuité d'un franc. Le Conseil fera dire une messe mardi prochain, 17 courant, à 7 heures 1/2, dans l'église de Saint-François, pour le repos de Mlle Bernard.

Une décoration méritée. — A l'occasion de la fête du 14 Juillet, en récompense, nous croyons, des croix abattues, des écoles congréganistes fermées, de l'argent des contribuables si bien employé, M. Gailleton, maire de Lyon, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

Pour qui tous ces préparatifs? De tous côtés émergent des mâts multicolores ornés de banderolles et de faisceaux de drapeaux; sur tous les points de la ville se préparent des illuminations splendides, des rues et des places débouchent des foules considérables qui vont, viennent mues par une animation fiévreuse.

L'étranger étonné s'enquère des motifs de tout ce mouvement, on lui répond: C'est le peuple français, inconscient quelquefois de ses actes et que Dieu aime encore malgré son ingratitude. Guidé par un sentiment instinctif que Dieu a mis au fond de son cœur, il s'apprête à célébrer dignement la fête de son Père,

son Roi, le petit fils de Saint-Louis et du Roi-martyr ! *c'est demain la Saint-Henri !*

Rome. — Le nouveau ministre de la République de Saint-Domingue auprès du Saint-Siège, S. Ex. M. Collin de Paradis, a été reçu en audience particulière par le Souverain Pontife, et a présenté, avec les formalités d'usage, les lettres qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Après l'audience pontificale, Son Excellence est allé complimenter le cardinal secrétaire d'Etat.

Assassinat du R. P. Terrasse. — Le télégraphe nous a appris que le R. P. Terrasse avait été massacré dans la juridiction de Lung-Kang-Tsien, dans les environs de Talifu, sur la frontière du Yunnan. Notre infortuné compatriote était venu célébrer les fêtes de Pâques dans un district nouvellement ouvert à la chrétienté, lorsque les *lettrés* ont excité contre lui et sept de ses néophytes une bande de deux cents émeutiers. La tuerie a eu lieu dans la nuit du 27 au 28 mars.

Seine-et-Oise. — Dimanche dernier avait lieu à Saint-Germain-en-Laye la réunion annuelle de la Société de secours mutuels de Saint-François-Xavier. Un nombreux et sympathique auditoire se pressait à cette séance, que M. le curé de Saint-Germain avait bien voulu honorer de sa présence, ainsi que tout son clergé.

Un des conférenciers les plus justement appréciés du comité de défense religieuse, M. A. Deville, avocat à la cour d'appel de Paris, a prononcé un remarquable discours dans lequel il a montré l'origine religieuse des Sociétés de secours mutuels et la nécessité pour toutes les œuvres ouvrières de s'inspirer de l'esprit chrétien, si elles veulent être réellement utiles et fécondes.

M. Jules Auffray, président de la Société, a clos la réunion par une de ces chaudes et substantielles allocutions comme il sait en prononcer.

Un nouvel encouragement pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Sa Sainteté Léon XIII a daigné adresser à M^{me} Ozanam un bref, qui est un très grand et très précieux hommage rendu à la foi, aux écrits et à la charité de l'illustre catholique.

Nécrologie. — Mercredi une foule nombreuse et recueillie composée de magistrats, négociants et gens de toutes conditions, accompagnait à sa dernière demeure, un de ces hommes dont s'honore une ville et qui, par leur mort, laissent un vide difficile à combler. M. Devienne, ancien premier président du Sénat, est mort dans ces sentiments religieux qui avaient été le guide de sa longue carrière.

Mariages à l'horizon. — M. Claude-Antoine-Léon-Ferdinand Mitiflot de Belair, rentier, et Mlle Charlotte Adèle de Pierre de Bernis, au château de Crolles (Isère).

— M. Paul Chancel, rentier, place Bellecour, et Mlle Henriette-Marie-Aglad Dupuy de Lôme, fille de M. Stanislas-Henri-Laurent Dupuy de Lôme, inspecteur général du génie maritime, sénateur, grand-officier de la Légion d'honneur.

— M. Adrien Brun, docteur en médecine, à Chalamont (Ain), et Mlle Jeanne Garnier, fille de M. le docteur Garnier, quai des Brotteaux, 11.

Panorama de Lyon, 30, rue du Nord, aux Brotteaux. Le Siège de Lyon en 1793, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Concerts-Bellecour. — Tous les soirs, grand concert; prix d'entrée : 50 centimes; les mardis et vendredis : 1 franc.

Les Écoles libres Catholiques

Depuis que l'exclusion de l'instruction religieuse dans les écoles publiques de l'État a pour les catholiques rendu nécessaire l'institution d'écoles libres dirigées par des instituteurs et des institutrices congréganistes, les résultats obtenus justifient la création de ces écoles.

Des certificats d'études sont délivrés par le comité des écoles depuis trois ans, et chaque année le nombre des élèves qui se présentent à l'examen, en augmentant, prouve combien sont appréciés ces certificats, qui sont accueillis avec faveur en France et à l'étranger.

Cette année encore, les adversaires des écoles libres dirigées par les Frères de la doctrine chrétienne et par les Sœurs soit de Saint-Charles, soit de Saint-Vincent-de-Paul dans la ville de Lyon, jugeant avec impartialité, avoueraient, ce que l'évidence démontre, que ces écoles peuvent lutter avantageusement avec les écoles laïques.

Les examens ont eu lieu pendant les deux dernières semaines.

La commission d'examen divisée en plusieurs bureaux entre lesquels les élèves de chaque paroisse ont été répartis, a été composée d'examineurs au moins aussi compétents que ceux de l'Académie.

Avec messieurs les curés des paroisses, les examinateurs sont en grand nombre des savants éminents expérimentés en matière d'examen. Ce sont des doyens et professeurs des facultés catholiques, même d'anciens professeurs de l'Université.

Les noms de ces examinateurs et la manière dont ils ont accompli la mission qu'ils ont bien voulu accepter, en se mettant à la portée des jeunes intelligences soumises à leur appréciation, a inspiré la confiance aux enfants et aux parents en même temps qu'elle a inspiré le respect pour la valeur des résultats obtenus et des certificats délivrés.

Un avantage que présente aux familles chrétiennes le certificat d'études délivrés par le comité catholique, c'est que l'instruction religieuse est un sujet d'examen.

La loi nouvelle a exclu des écoles cet enseignement, on verra bien dans quelques années, si l'enseignement sans Dieu se perpétue, quels hommes et quelles femmes auront formés ces divers régimes scolaires. On pourra compter que le plus grand nombre de bons citoyens d'honnêtes fils et pères de famille, de femmes vertueuses se trouveront parmi les croyants restés attachés à l'Église et non parmi ceux qui auront appris à ne rien croire.

Pendant la première semaine les élèves des Frères, après l'épreuve écrite qui a, comme toujours donné lieu à quelques éliminations, toutefois peu nombreuses, à l'examen oral, trois seulement ont été ajournés. Parmi les aspirants qui ont obtenu le certificat, le plus grand nombre a mérité les notes très bien, bien, et assez bien.

Les élèves des écoles des sœurs à leur tour

ont peut-être fait preuve d'un progrès plus accentué que l'an dernier.

Ce qui a été remarquable, c'est que malgré la rigueur de l'examen aucune aspirante n'a mérité d'être ajournée.

L'instruction religieuse soit des garçons, soit des filles a surtout fourni la preuve du dévouement à l'enseignement de cette branche du programme catholique de la part des maîtres et du zèle de la part des élèves à mettre à profit ces indispensables leçons.

Ces résultats que les témoins des examens peuvent qualifier de remarquables, doivent inspirer à nos concitoyens convaincus de la nécessité et de la persévérance dans le succès des écoles libres, un redoublement de zèle pour venir en aide à ces écoles qui obligent à beaucoup de sacrifices et qui par le nombre croissant des élèves qui désertent les écoles laïques pour affluer dans les écoles congréganistes, confirment chaque année l'odieuse impartialité de la loi nouvelle au préjudice des familles obligées de payer des deux mains.

L. DUCURTYL.

L'incident Cassagnac

Certes, ce n'est pas la première fois que M. de Cassagnac s'empare à la Chambre, et le fougueux député est dès longtemps connu par ses fureurs et ses colères. Mais nous doutons qu'il soit jamais allé si loin.

Tout d'abord il commence par déclarer que les motifs de l'expédition du Tonkin sont inavouables, absolument comme ceux de l'expédition de Tunisie.

M. Brisson rappelle l'orateur à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. de Cassagnac ne se trouble pas pour si peu, et continue en élevant toujours le diapason.

C'est alors que M. Jules Ferry trouve opportun de venir à la défense de l'honorable gouvernement.

A peine M. de Cassagnac, voit-il apparaître les longs favoris du noble président du Conseil, que sa fureur redouble. Il le menace, il veut s'élançer sur lui, on ne le retient qu'à grand peine.

« Prenez garde, » crie-t-il à M. Ferry, et il a tout simplement l'air de vouloir le jeter à bas de la tribune.

Ajoutez que M. Ferry fait tout son possible pour l'exciter. Or, M. Ferry ne fait jamais rien sans calcul, et je le soupçonnerai fort, connaissant la nature emportée de son adversaire, d'avoir fait tout son possible, pour le pousser à un coup de tête.

Enfin pâle, tremblant de fureur, M. de Cassagnac sort de la salle en s'écriant : « Je m'en vais ! je ne puis, pas me laisser insulter par cet homme qui est le *dernier des misérables et le dernier des lâches.* »

Le procès-verbal de la séance ne reproduit pas ces mots, et pourtant, ils ont été entendus de presque tout le monde. Pourquoi cette omission ? Peut-être on avait honte de savoir, qu'après de semblables paroles, M. Ferry n'aurait pas le courage d'envoyer ses témoins à M. de Cassagnac.

Je ne dis pas ces mots pour encourager le duel, je suis l'ennemi juré du duel ; mais enfin, quand on partage les opinions de M. Ferry, on n'a pas à craindre les réprimandes de l'Église et il me semble que dans un tel cas, ne pas envoyer ses témoins, c'est tout simplement souscrire aux injures de l'adversaire.

M. de Cassagnac a été trop loin, je le cons-

tate, voilà tout ; mais je ne me sens pas la force de le blâmer.

Voir journellement injustices, lâchetés, hêtises, hontes, mesquineries, tyrannies etc., et ne pas éclater un beau jour, cela me semble au-dessus des forces de la nature humaine.

Par ce temps d'apathie, ne blâmons pas les excès de zèle !

AUGUSTIN RÉMY.

Le 14 Juillet à Lyon

Les places publiques se pavoiient ; les tuyaux de plomb entourent les fontaines, serpentent sur les façades municipales ; chaque coin de rue se hérissé de piquets. Les édiles lyonnais, soucieux du bien-être, de la tranquillité et du sommeil de leurs administrés autorisent l'installation de nombreux bals publics et l'ouverture pendant trois nuits, des cafés, tavernes, brasseries, etc., etc.

On illuminera à la Croix-Rousse ; le pont Lafayette aura son feu d'artifice ; la Guillotière sera pleine de drapeaux tricolores ; tout cela en signe de réjouissance nationale.

La France, a de fait, bien sujet de se réjouir ; à l'extérieur, son prestige est immense ; l'honneur de ses armes, le mérite de ses représentants, la prospérité de son commerce, l'étendue de ses relations constituent un état bienheureux qui promet pour l'avenir ; au dedans, pas de discordes, la paix aux Champs-Élysées, l'accord parfait à la Chambre des députés, l'industrie florissante partout, la richesse de l'ouvrier, la sécurité des patrons, la sérénité de la magistrature et l'indépendance de l'armée, voilà bien qui mérite un petit souvenir, une petite orgie nationale.

A Lyon en particulier, la fête sera bien belle, si elle se proportionne au bien-être universel de nos concitoyens.

Les métiers battent nombreux, et les traités de commerce ont maintenu les prix à un taux élevé ; les fabricants de tous les degrés ont des inventaires fabuleux ; le petit commerce a gagné des sommes folles, toutes les industries régionales ont réalisé de gros bénéfices.

La finance lyonnaise a passé aussi une heureuse année ; l'épargne populaire a entassé d'énormes sacs d'argent, dans les caisses départementales, les Monts-de-Piété sont vides ; il n'y a plus de misère, plus d'inquiétude, plus de malheur. Tout le monde pourra mettre la poule au pot le 14 juillet !

On supprime les processions de la Fête-Dieu ; mais on fera promener les pompiers, les canotiers, les écoles laïques, les bataillons scolaires, au détriment de la circulation normale du public.

Les traitements de quelques pauvres curés seront supprimés, mais des allocations spéciales seront adressées aux communes pour célébrer le plus sanglant des anniversaires, et acheter quelques lampions.

Puis quand « le peuple souverain » ne sera pas repu et abreuvé, comme les moujicks russes aux fêtes de Moscou, mais rassasié simplement de bruit et de fumée, quand le peuple souverain rentrera chez lui, il y retrouvera, sous les battants poudreux et inactifs du métrier, la dure réalité de la misère et du chômage.

Nous les connaissons, ces intérieurs de cinquième étage, des quartiers populeux de notre grande Cité. Bien souvent, nous avons pénétré à la suite d'un Sociétaire de Saint Vincent de

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE

Voyageur lyonnais

Angoulême

Bien que je sois allé une seule fois à Angoulême et que nous ayons fait connaissance, cette honorable cité et moi, par un temps de giboulées peu favorable à une présentation, j'en ai gardé un souvenir assez net et nullement déplaisant. Mouillé, crotté, cheminant avec un parapluie qui menaçait sans cesse de se retourner, je me suis, de prime abord, dirigé vers la cathédrale.

C'est un édifice roman-byzantin, à trois coupes, surmonté d'une tour de six étages, d'un aspect tout particulier et classé parmi les monuments les plus intéressants à étudier pour l'archéologue et l'artiste. La façade en est originalement décorée de figures symboliques en relief, parmi lesquelles saint Georges et saint Martin m'ont paru occuper les places d'honneur. Au dedans, on accomplissait les cérémonies de la bénédiction de l'eau (veille de Pâques, 1872)

L'usage de l'eau, comme symbole de purification, se retrouve dans tous les cultes antiques de l'Orient, et c'est peut-être, de nos pratiques extérieures, celle qui se rattache de plus près aux origines de l'humanité. Dans l'Église naissante et aussi longtemps que les fidèles se communiaient eux-mêmes, l'usage de

l'eau eut une importance exceptionnelle, parce que l'ablution de la main droite qui devait recevoir les espèces sacramentelles était de rigueur. De nos jours, le symbolisme de l'eau a beaucoup perdu de son sens, à tel point que la plupart des fidèles prennent de l'eau bénite en sortant de l'église, ce qui est contraire aux traditions liturgiques et retire à ce pieux usage sa signification primitive.

Parce que le christianisme a beaucoup emprunté de son rituel et de ses cérémonies aux cultes antérieurs, certains critiques voudraient insinuer qu'il pourrait bien en être de même en ce qui touche le dogme et la morale : c'est confondre deux ordres de choses distincts. Les manifestations extérieures de l'adoration, de la foi et de la prière sont, comme toutes les choses humaines, forcément limitées, et il existe un fonds commun sur lequel ont vécu et vivront tous les cultes rendus à la divinité. Mais, parce que le saint Pierre du Vatican n'est autre qu'une statue de Jupiter transformée, il n'en faut pas conclure que saint Pierre n'a pas existé, pas davantage que les Romains ont eu l'idée de vénérer le prince des apôtres, uniquement parce qu'ils avaient d'abord vénéré Jupiter sous les espèces du bronze.

La cathédrale et la vieille ville sont situées sur un plateau fort élevé. De belles promenades ont remplacé les anciens remparts, et, de certains endroits, le regard plonge d'une hauteur de près de cent mètres, dans une riche vallée arrosée par la Charente. Une route en pente douce vous conduit à la gare.

Angoulême appartient à la zone méridionale. Toutefois, en traversant la foule du marché, j'en ai surpris un seul paysan parlant patois ; tout le monde s'exprimait en français, mais avec un peu d'accent.

L'hôtel-de-ville, récemment bâti sur l'emplacement de l'ancien château, est d'un style roman mitigé qui n'est point banal. On y a enclavé une ancienne tour du treizième siècle, d'un profil magistral et s'harmonisant bien avec les constructions modernes.

Quant au palais de justice, il n'offre rien de remarquable, et l'on passerait indifférent devant ce monument, n'était le nom de la place sur laquelle il s'élève : « Place du Mûrier ». En 1568, Coligny fit pendre à un mûrier qui croissait à cet endroit, le gardien du couvent des Cordeliers. Avant de mourir, le religieux prédit que l'amiral serait pendu, lui aussi. Or, on sait que, dans la nuit de la Saint-Barthélemy, l'amiral, blessé la veille par un coup de feu, fut égorgé, et que son corps fut ensuite pendu au gibet de Montfaucon.

Pas de matière qui prête plus à la controverse que celle des prophéties. Pour ma part, je crois que nombre de prédictions ont été, comme les mots historiques, faites après coup, et ceux à qui on les a prêtées n'étant plus là pour protester, force était à l'histoire de les enregistrer. Il n'est point sûr, d'ailleurs, que les auteurs prétendus de ces prédictions eussent protesté, de leur vivant : s'il est un rôle fait pour séduire la vanité humaine, c'est bien celui de prophète. D'autre part, la curiosité, le désir d'interroger l'avenir est tellement dans la nature de l'homme, qu'à défaut de prophéties futures, nous nous accommodons de prophéties « passées » et sommes ainsi nos propres dupes.

Il n'en est pas moins des prédictions et des mots parfaitement authentiques et irrécusables, de même qu'il existe aussi des vins naturels, sans retouches ni additions : Mais, *chi lo sà?*

Paul, dans ces réduits misérables où comme nous, plusieurs jeunes Lyonnais venaient faire l'apprentissage de la charité, et nous avons presque constaté que la désolation, le désespoir et le suicide venaient rapidement, dans ces pauvres demeures d'ouvriers, prendre leur place au chevet du malheureux que le crucifix ne protégeait plus, et qu'une image pieuse ne consolait plus de son naïf et doux rayonnement.

Il est facile de résoudre le problème social de la misère ouvrière, par des théories brillantes ou des discours humanitaires. Un gouvernement assoiffé de popularité ou affolé de crainte, jette en pâture aux masses qui se plaignent, les bruits de la Marseillaise, et l'apparat officiel d'une fête soi-disant nationale. Mais le pain qui nourrit, le travail qui moralise, la foi qui fait rester honnête, et le respect de tout ce qui est grand, beau et sacré, voilà ce que jamais la saturnale du 14 juillet ne pourra remplacer.

Il y a 300 ans, lorsque la main de Dieu s'appesantissait sur Lyon, et que la peste décimait nos pères, ils allaient humblement et le cierge en main, prier à Fourvière, les églises se remplissaient, et Dieu touché éloignait le fléau.

Aujourd'hui, la partie croyante de la Cité paiera pour l'autre aveuglée par l'esprit moderne, et laissant à ceux que la loi y contraint, la peine d'illuminer leur demeure, ou d'assister à la fête, elle ne se souviendra du 14 juillet, que pour fêter avec l'Église, le grand docteur Saint Bonaventure qui a donné son nom à l'une de nos plus belles et plus anciennes églises.

D...

Congrès National

DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Le congrès scientifique universel des institutions de prévoyance, au Palais du Trocadéro, a ouvert ses travaux le lundi 9 juillet, à deux heures, sous la présidence de M. Léon Say, en présence d'une assemblée d'élite d'hommes d'Etat, d'administrateurs et d'économistes, où presque tous les pays d'Europe et d'Amérique avaient des représentants de leurs gouvernements, services publics ou corps savants : M. l'ambassadeur d'Italie, général comte Menabrea; M. le chargé d'affaires du Brésil, chevalier d'Araujo; M. le consul général des Etats-Unis Georges Walker; M. le commandeur Luzzati, membre du parlement italien, délégué d'Italie; M. de Bruyn-Kops, député aux Etats-Généraux hollandais, directeur de l'*Economiste hollandais*, délégué des Pays-Bas; M. le docteur Leffler, délégué de Suède; M. Franz Flatz; M. Weisz, d'Autriche; M. Marco Besso, d'Autriche; M. Ch. Hansen, d'Allemagne; sir William Sikes, d'Angleterre, le promoteur de la Post Office Saving Bank, etc.

La séance d'ouverture a été marquée par un discours de M. Léon Say, un discours de M. Luzzati, et un exposé des travaux du Congrès par M. de Malarce, le secrétaire-général. Les travaux du Congrès embrassent trois ordres d'études: 1° Les Caisses d'Épargne; 2° les assurances, les Sociétés de secours mutuels et Caisses de retraite; 3° les Unions coopératives de consommation et de production.

La séance de mardi a été consacrée à l'étude comparative des divers régimes des Caisses d'épargne, en France et dans les autres pays. M. Luzzati, membre du Parlement italien,

expose que le régime de la liberté complète a donné en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Hollande, les meilleurs résultats. En Italie, les caisses d'épargne sont de vraies institutions de crédit, escomptant le papier du commerce, faisant des avances à longs termes à l'agriculture et des prêts fonciers, avançant sur marchandises. Ainsi la caisse d'épargne de Milan a réussi, par ce dernier genre d'opération, à enlever à Lyon le monopole des soies filées. Ce fonctionnement constitue une harmonie économique, dit-il, parce que les bienfaits résultant de l'époque sont localisés et qu'il s'établit une solidarité entre les épargnants et les emprunteurs de la même région.

Le crédit des caisses italiennes est inébranlable. C'est aux époques de crise, 1848, 1859 et 1866, que les dépôts y ont afflué, au point d'être un embarras momentané, alors qu'en France les caisses ont dû suspendre leurs remboursements en 1848.

M. Luzzati admet l'existence d'une caisse d'épargne dans les mains de l'Etat, à côté des établissements libres. Il a d'ailleurs été le principal propagateur de la caisse d'épargne postale en Italie. Mais il ne comprend pas cette espèce bâtarde de caisses, comme elles sont en Angleterre et en France, libres pour recevoir et cessant d'être libres pour gérer et placer.

M. Leffler, délégué de la Suède M. de Bruyn-Kops, membre du parlement néerlandais, M. Haen, délégué allemand, donnent des détails sur l'institution des Caisses d'épargnes dans leurs pays respectifs.

Enfin, M. de Malarce défend la thèse des caisses d'épargne françaises. Leur constitution est celle des caisses anglaises: or l'Angleterre, pays du *self government* a cru nécessaire de mettre les siennes sous la tutelle de l'Etat. Il laisse échapper cet aveu que si l'administration des caisses d'épargne avait été confiée en France, aux mains de notabilités comme en Italie et en Autriche, la liberté n'aurait pas eu d'inconvénient. Mais, dans la plupart des localités, la nomination des administrateurs appartient aux conseils municipaux: ce qui a introduit un élément mobile et incapable dans la gestion, par conséquent irresponsable. Il a vu l'approbation d'un compte donné par un maire administrateur, qui écrivait caissier par un k: kaissier.

Dans la séance de mercredi, la discussion s'est continuée par un exposé des caisses d'épargne dans les Etats-Unis, fait par M. Fournier de Flex. Ces caisses possèdent 5 milliards, somme qui dépasse, à elle seule, les dépôts de l'Europe. Elles sont complètement libres et emploient leurs fonds pour un quart seulement en rentes d'Etat; leur principal placement consiste en prêts hypothécaires agricoles; elles ne limitent les dépôts qu'à 5.000 fr. pour la plupart; quelques unes reçoivent jusqu'à 15.000 fr.

Loin de considérer ces dépôts comme des capitaux en formation, ainsi que le prétend l'école française, les Américains les regardent comme des capitaux formés et devant concourir à la production nationale. Si nous suivions ce système, notre agriculture trouverait là des capitaux qu'elle ne trouve et ne trouvera nulle part. Nos vignobles phylloxérés, par exemple, se reconstitueraient rapidement.

M. Lévassier, membre de l'Institut, est effrayé de voir verser dans les caisses de l'Etat des sommes dont le remboursement, à un moment donné, peut être un embarras. Toutefois, il se demande comment parer aux dangers possibles de la gestion libre des caisses d'épargne.

M. Luzzati répond que, sans vouloir exagérer la probité de son pays, il répond de la bonne gestion des caisses italiennes, parce que les

administrateurs n'ayant aucun profit à rechercher, ne sont pas exposés à subir des entraînements.

Il y a eu l'exemple de la caisse de Florence qui a suspendu ses remboursements. Mais les caisses de France ont suspendu en 1848 et qui oserait affirmer que la caisse postale de l'Etat ne suspendra jamais? Elle fonctionne depuis dix-huit mois seulement et n'a pas fait ses preuves.

L'obligation pour le travailleur de discerner la valeur du crédit de sa caisse d'épargne est une chose excellente qui lui apprend à raisonner ses intérêts.

Au cours de la séance, entre M. William Sikes, qui eut le premier l'idée de la caisse d'épargne postale et gagna à son projet lord Gladstone, M. Sikes fait une allocution en anglais, à laquelle le président répond en français, mais en y ajoutant quelques mots en anglais pour souhaiter au promoteur des caisses d'épargne postales « que, pendant beaucoup d'années, il voit s'accroître le nombre des déposants dont il fut, lui, le tout premier. »

IXYGRIC.

Courrier de Marseille

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas été moins féconde que la précédente en alternatives tour à tour pleines d'espoir ou de crainte. Au milieu de l'apathie qui semblait régner et sur laquelle nous avons bien souvent gémi, la seule nouvelle du danger que courait le roi a fait vibrer la fibre patriotique et française avec une intensité nouvelle, et nous avons eu ce magnifique et consolant spectacle, l'élan spontané de tout un peuple se prosternant aux pieds des autels pour demander à Dieu la santé de son roi; il n'est si petite bourgade, où les cœurs vraiment français ne se soient réunis pour implorer la clémence divine. La Provence n'est pas restée en arrière et il serait superflu pour ne pas dire impossible d'énumérer les messes auxquelles ont assisté tous nos amis. La *Gazette du Midi* nous annonce pour demain 15 juillet, jour de saint Henri, une magnifique cérémonie au sanctuaire de Notre-Dame de la Garde; un cierge colossal, payé par une souscription populaire, sera offert à la bonne Mère pour obtenir par son intercession la guérison du comte de Chambord. Tous vos vœux seront avec nous, et vous vous unirez à nous de cœur ce jour-là.

Sur trois grèves dont nous étions menacés, l'une, celle des garçons de café, annoncée pour le 14, n'était qu'un faux bruit; la seconde, celle des ouvriers tuiliers, si nombreux à Saint-Henri, n'est pas encore déclarée, et la troisième, celle des ouvriers huiliers, après avoir duré quelques jours, occasionné quelques arrestations de meneurs intrigants, obligé la fermeture momentanée d'une quinzaine d'usines, est à la veille d'être terminée. La plupart de nos grands fabricants ont rouvert leurs portes et leurs ouvriers sont revenus d'eux-mêmes; la fermeté des patrons a mis promptement fin à un état de choses qui pouvait porter un coup funeste à cette industrie si marseillaise et si prospère sur notre place.

Le Conseil municipal vient de frapper encore un de ces coups auxquels il nous a malheureusement trop accoutumés. Malgré les critiques de la presse, qui d'ailleurs n'a pas reçu à ce sujet tous les éclaircissements qu'elle pouvait exiger, malgré la vive opposition de quelques rares membres dissidents du conseil, le rapport

du fameux M. Amigon sur le marché aux bestiaux et les nouveaux abattoirs a été adopté. L'entreprise est cédée à la Société générale des abattoirs municipaux pour une période de cinquante ans, et la ville n'en retirera pas un centime, alors que l'abattoir actuel rapporte 350.000 francs. L'affaire est, on le voit, avantageuse... pour les contribuables? Certes non!

Nous avons à Marseille depuis bientôt deux mois le fameux aéroplane capitaine Joris, venu pour tenter la traversée de la Méditerranée. C'est là une vraie fumisterie, rendue plus mauvaise encore par la niaiserie du Conseil municipal qui, prenant la chose au sérieux et voulant faire le généreux avec l'argent des autres, a voté une somme 1.500 francs pour contribuer à l'*Œuvre de la traversée de la Méditerranée*. On n'est pas plus naïf. Après nous avoir bien bernés, l'*albatros* a fait un essai infructueux samedi dernier, et une déchirure est venue bien à propos empêcher cet audacieux départ. Notre capitaine Joris n'a vraiment pas eu de la chance; dans la journée un huissier s'était présenté pour saisir le ballon, et le ballon se déchire au moment du départ. Voilà bien des ennuis pour un débiteur qui ne demande qu'à mettre l'espace entre ses créanciers grincheux et lui.

L'affaire de *Balai* et de la *Provence* est venue le 6 devant la Cours d'appel d'Aix. M. Boissard étant absent par raison de santé, M. de Séranon a pendant plus de trois heures tenu nos nombreux et sympathiques auditeurs sous le charme d'une parole dont l'éloge n'est plus à faire, soutenue par une argumentation très serrée et très concluante. Avant-hier, jeudi 12, avait lieu la réponse de M. Abram, avocat de M. le député Leydet, plaignant; les plaidoiries ont continué le lendemain vendredi, et l'affaire a été remise à samedi pour le prononcé du jugement.

RAOUL RATONEAU.

13 juillet 1883.

HONGKONG & SHANGHAI

BANKING CORPORATION

Capital : \$ 7.500.000 (fr. 37.500.000)
Capital versé . . : — 5.000.000 (— 35.000.000)
Réserve : — 2.500.000 (— 22.500.000)

AGENCE DE LYON

19, Place Tholozan, 19

Les dépôts fixes pour un an sont reçus au taux de 4 1/2 %

ED. MOREL, AGENT.

CHARBONNIÈRES-LEZ-LYON

Sources ferrugineuses renommées. Hydrothérapie unique. Piscines les plus vastes connues. Médecin inspecteur. HOTEL DES BAINS, grand confortable. — CASINO-KURSAAL. Jeux de toutes sortes. Spectacles-concerts. Chemins de fer. 26 a. (8179).

LES COUTEAUX D'OR

PAR

PAUL FÉVAL

Il s'était retourné à demi, mais ses yeux étaient baissés. Par la fenêtre ouverte sur la terrasse les sons lointains de l'orchestre arrivaient comme une harmonie voilée.

La voix ne parlait plus.

Georges releva son regard lentement.

— Vous m'avez appelé comte de Rosen, murmura-t-il; que puis-je reconnaître en vous, moi qui étais aveugle, sinon votre voix et votre cœur? Je ne vous dis pas: Montrez-vous à moi, Carmencita; mais au nom de Dieu! parlez-moi!

L'inconnue lui tendit sa main.

Georges dit:

— C'est vous! ah! c'est vous!

— C'est moi, dit Carmen à son tour.

En même temps elle dénoua son voile et laissa tomber son masque.

C'était bien ainsi qu'Albert de Rosen s'était figuré Carmen: un front de reine et les traits d'une madone, belle comme le rêve des peintres d'Italie.

Et pourtant le comte Albert fut ébahi. Il recula d'un pas et joignit ses mains.

— La duchesse de Rivas! balbutia-t-il, Carmen!

— Comte, dit-elle, mon mari sait que je suis avec vous.

A son tour, Albert garda le silence.

— Comte, dit encore Carmen, il faut que la fille d'Ellen ait une mère et qu'Hélène soit heureuse.

Leurs regards se levèrent en même temps vers le ciel parsemé de diamants. Un nuage cachait l'étoile du nord.

— Pauvre Ellen!

— Je l'ai vue, reprit Carmencita; j'ai voulu la voir. C'est un grand deuil, la mère mourra dès que sa fille aura rendu le dernier soupir.

— Vous l'avez interrogée, dit Albert de Rosen; répondez-moi: si M. de Villiers revenait à Ellen?...

— Ellen vivrait, interrompit Carmen.

XVI

LES DEUX BERLINES

Albert de Rosen et Mme la duchesse de Rivas étaient seuls dans cette pièce retirée où Mme Dalmas et M. le Suzane avaient introduit par trois fois, aujourd'hui, le petit Jean, groom du vicomte Henri de Villiers.

Ils poursuivaient la conversation commencée, et Albert de Rosen disait:

— Par quel moyen Towah m'a rendu la vue, je ne saurais l'expliquer. A l'usage de certaines plantes, il joignait des pratiques bizarres qui m'étaient toute confiance. Vingt fois j'ai été sur le point d'interrompre le traitement en l'entendant chanter et danser autour de moi; en sentait le vent de sa main étendue qui

faisait des passes au-dessus de mon front, Dieu a permis que j'aie été jusqu'au bout. Un mois environ après cette nuit où le vicomte de Villiers esquiva ma vengeance, Towah me dit un soir:

— Maître, ceci est le dernier appareil; j'ai fait comme mon père, qui faisait comme ses aïeux. Demain vous aurez le front libre, et vos yeux verront la piste de votre ennemi.

Car, pour ces pauvres gens que le paganisme a repris, depuis l'invasion de la maladie d'or et de la « foi américaine », la vengeance est tout. Voir la piste de l'ennemi est une joie supérieure au bonheur même de revoir le soleil!

Je ne croyais pas et pourtant ce fut une nuit de fiévreuse espérance, combattue par ma raison, qui criait sans cesse:

— Tu es fou! tu es fou!

J'entendais Towah qui chantait dans la chambre voisine, et je me disais: Pourquoi ai-je placé une fleur d'espoir sur la superstitieuse folie de cet homme?

Le lendemain, l'appareil tomba; le bandeau de feuilles qui entourait mon front et descendait jusqu'à mes lèvres se déchira.

Je poussai un grand cri, tandis que Towah gambadait autour de moi comme un furieux.

Je voyais!

Je m'approchai d'une glace; aucune cicatrice ne restait sur mon visage.

Mekensie cite ce fait, qu'il n'y a pas un seul aveugle entre le Mississipi et les montagnes. Il parle d'un Pawny-Loup qui guérit les yeux de mistress Campbell, nièce du président Webster. Cet homme, dit Mekensie, possédait un secret héréditaire.

Je m'agenouillai pour remercier Dieu, qui seul fait des miracles.

Towah m'apporta ma carabine et me dit: « Tra- versons la mer: mes pieds nus ont froid. »

Dieu sait qu'à ce moment les pensées de haine étaient bien loin de moi!

Nous partîmes.

Faut-il vous dire, Carmen, ce que j'éprouvai en revoyant Ellen? Je l'avais laissée pleine de jeunesse et de vie, je revoyais un fantôme.

Ce fut elle qui me parla d'Hélène. Elle était poursuivie par une terreur étrange. Celles qui souffrent jusqu'à mourir voient autrement et plus loin que les heureuses. Pour elle, son bourreau devait tenter un second meurtre. C'était comme un pressentiment, inspiré par le ciel même. Je fus bien des jours avant d'y croire. Les événements ont parlé. En ce temps, le vicomte ne songeait certes point à Mlle de Boistrudan. Pourquoi Ellen mourante me disait-elle sans cesse:

— Je vous en prie, je vous en prie, je vous en prie: avertissez Hélène! qu'il ne soit jamais son mari!

Une fois, je lui demandai:

— Voulez-vous que je parte?

— Oui, me répondit-elle.

Elle prit ma main entre ses pauvres mains, pâles et froides, et murmura:

— Albert, je ne suis pas coupable devant Dieu, mais vous, pardonnez-moi!

Puis ses larmes coulèrent et elle acheva:

(La suite au prochain numéro.)

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

Séance du 11 juillet 1883.

M. de Cazenove communique à la Société une étude sur le Salon des Arts, à Lyon, en 1786. Sous cette dénomination fut ouverte à cette époque la première exposition d'objets d'art. Cet essai, dû à l'initiative privée, reçut les encouragements des autorités civiles. Le Salon des arts (tait un cercle artistique et industriel, où toutes les productions de l'esprit humain trouvaient leur place: lettres, sciences, arts, industrie, géographie, botanique, mécanique, etc., rien n'était exclu; toutes les classes de la société étaient admises à participer aux avantages de ces réunions intelligentes.

Entrant dans des considérations artistiques et pratiques, M. de Cazenove attribue à cette initiative lyonnaise de l'autre siècle la création des écoles de dessin, de commerce, de la Martinière, de l'École centrale, qui ont surgi de nos jours. Puis, dans une rapide analyse de l'Exposition d'objets d'art (au nombre de 108 seulement) qui se fit en 1786 au Salon des Arts, il cite quelques noms d'artistes lyonnais exposants: Chinard, J.-J. de Boissieu, Soufflot, Grogniard, Chevot, Heysel, Poncet, Clément, Breynet.

A l'occasion de ce dernier artiste, M. Vachez indique à M. de Cazenove un tableau de ce peintre, conservé encore dans l'église de Saint-Bruno des Charreaux.

M. Felix Desvernay continue la lecture du travail de M. V. de Valous sur Lyon au quatorzième siècle. Cette partie de l'étude savante de M. de Valous donne la liste des Aisés, c'est-à-dire des habitants lyonnais assez riches dans ce temps-là pour vivre de leurs rentes. Les Aisés étaient au nombre de 7370 citoyens en 1339. Si l'on évalue à 400 le chiffre des ecclésiastiques, religieux et religieuses de Lyon, à cette époque, et à 20.000 environ le reste des habitants, on a pour total de la population lyonnaise, en 1339, environ 30.000 habitants, chiffre au-dessous notablement de la population de Lyon, en 1347.

Après cette lecture, M. Desvernay fait l'annonce et l'éloge d'un volume nouveau de M. Frédéric Bataille. *Une lyre*, volume en vers édité chez Lemerre.

Sous le titre de *Patrua lingua*, M. Vingtrinier lit une étude humoristique sur les dictons, les chants populaires, les légendes et les patois des contrées voisines de Lyon. Des considérations philosophiques d'un ordre élevé concernent cette étude, qui descend peu à peu au ton d'une aimable et spirituelle causerie sur les mœurs et usages des paysans de la Bresse, du Lyonnaise du Bugéy.

M. A. Dubois, sous cet intitulé *le Carnaval*, fait une peinture printanière et fraîche de cette époque de l'année, et termine par une considération très morale contre le sot usage de se masquer et de se barbouiller le visage. Effet piquant de contraste, et conclusion originale.

Au cours de la séance, M. le président dit à la Société que M. A. Bleton est en ce moment à Paris au Congrès scientifique international des Institutions de prévoyance, pour représenter les Associations des secours mutuels de Lyon.

POUR JEAN DE LYON.
Un ami.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LYON

Séance mensuelle du 5 juillet 1883

En ouvrant la séance, M. le Président annonce la triste nouvelle de la mort de M. Ducarre, membre du Comité d'action. Il retrace en termes émus les services rendus à la Société de géographie par M. Ducarre, qui fut l'un de ses fondateurs en 1873, et qu'il enrichit

souvent de ses travaux remarquables. On n'a pas oublié son intéressante étude *la Lyon-ville de la soie*, qu'il présenta au Congrès de 1881. Au moment où la mort l'a surpris, il préparait une conférence sur les modifications à apporter dans nos lignes de chemins de fer, en prévision de l'ouverture du canal de Panama, qui créera forcément en France un grand mouvement de transit international dirigé de l'est à l'ouest. L'influence commerciale et économique du canal de la Manche faisait aussi l'objet de ses études. La haute intelligence et l'expérience de M. Ducarre auraient donné à ces travaux une grande valeur. C'est donc un collaborateur précieux que la Société vient de perdre.

L'Assemblée s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président annonce ensuite que la Société va accomplir la dixième année de son existence. A cette occasion, le Comité d'action a résolu de célébrer cet anniversaire par une fête géographique, suivie d'une tombola. Elle se composera plus spécialement d'objets provenant des diverses parties du monde: photographies, cartes, échantillons d'industries locales, statuettes costumées, etc., même de peu de valeur, ils n'en offriront pas moins un grand intérêt par leur origine exotique authentique. Un certain nombre de correspondants étrangers ont déjà promis des envois. Les sociétaires seront également invités à concourir à cette œuvre. Une demande d'autorisation pour une émission de 5.000 billets à 1 franc a déjà été adressée à M. le Préfet. Une commission spéciale, présidée par M. Delocre, ingénieur en chef des ponts et chaussées, s'occupe de l'organisation de cette fête qui aura lieu à la fin de cette année.

Le secrétaire général donne ensuite communication de la correspondance. Une lettre de Porto-Navo, fait connaître la mort de M. Colonna de Leca, correspondant de la Société, récemment nommé gouverneur de Porto-Navo, où il a été installé le protectorat français. Cette mort prématurée est une grande perte, car M. Colonna de Leca était un homme de haute valeur, très apprécié sur les territoires de la Côte de Guinée, qu'il habitait depuis longtemps.

M. Paul Soleillet annonce son retour d'un voyage dans le royaume de Choa, où il a été très bien accueilli. Il viendra prochainement en France avec une ambassade envoyée par le roi Ménélik II.

M. le colonel Wauvermans, président de la Société de géographie d'Anvers, envoie par une lettre très bienveillante, une rectification au compte rendu du Congrès de Lyon qui le signale comme ayant porté, au banquet, un toast à Sa Majesté le roi des Belges, M. le colonel Wauvermans dit qu'il ne s'est pas cru autorisé à porter en dehors de son pays, un toast à son souverain, dont il était, d'ailleurs le délégué, pour le Congrès de Lyon et celui de Venise.

M. Noyer-Duval, négociant à Lyon, saisit la Société de géographie d'un projet de constitution d'une Société pour favoriser l'émigration des jeunes gens sortant des écoles de commerce. Ce projet va être soumis à l'examen du bureau de la Société.

La Société de géographie du nord de la France envoie des exemplaires du règlement du Congrès annuel qui se tiendra cette année à Douai. Ce règlement et celui de l'exposition sont à la disposition des sociétaires.

La séance est terminée par la lecture d'une savante note de M. L. Delavaud, membre correspondant sur les Portugais au Congrès. Cette note sera insérée *in extenso* dans nos annales.

Concerts Bellecour

La critique est aisée, quand il s'agit de Fanfare; mais l'art est difficile; très difficile, en

effet, de composer des programmes intéressants, de jouer juste et de ne pas rappeler vaguement le classique concours d'Orphéons.

Aussi, malgré les incontestables qualités de la Fanfare Lyonnaise (entendue vendredi à Bellecour), avons-nous trouvé la soirée de mardi, beaucoup plus intéressante.

Très bien orchestrée l'ouverture symphonique de Luigini; toujours jolie la méditation de Gounod sur un prélude de Bach, fort bien dit d'ailleurs par M. Forestier et Mlle Monnier. Quant à M. Faigues, sa fantaisie burlesque sur des airs populaires, a été pour lui un vrai succès, bien mérité.

L'entr'acte de *Don César de Bazan*, ce charmant opéra-comique de Massenet (malheureusement peu connu) a remplacé avec avantage, *Oiseau-Mouche* et autre polka pour petite flûte, qui terminent ordinairement la soirée.

BULLETTIN FINANCIER

La fermeté a été, cette semaine encore, la note dominante de la Bourse. L'entente du gouvernement avec les grandes Compagnies a ravivé la spéculation. Il ne faudrait pas toutefois se faire illusion. Pour ajourné, l'emprunt n'en est pas moins inévitable. Il faudra tôt ou tard en venir là. Et tant qu'on ne sera pas fixé sur l'importance et les effets de cet emprunt, la hausse dans le sens véritable du mot, est impossible.

A l'exception près de la Banque d'Escompte et de la Landerbank, toutes les sociétés de crédit ont maintenu, ou même légèrement dépassé les cours de la semaine passée.

Le Suez reste toujours la valeur aux brusques mouvements. Les journaux de M. de Lesseps, disent qu'il vient de partir pour Londres avec son fils aîné, pour conclure l'accord qui est intervenu entre lui et M. Gladstone. Nous voulons bien y croire, mais de même qu'il y a fagots et fagots, il y a accord et accord et ceux qui s'imaginent que le gouvernement anglais consentira à un accord contraire à ses intérêts se bercent de douces illusions. Il faut dès aujourd'hui prévoir l'abaissement des tarifs ainsi que l'élargissement ou le doublement du canal.

Les craintes que nous avons conçues sur l'Assurance Coloniale, à la lecture du rapport présenté à l'Assemblée du 30 mai dernier, viennent de recevoir un commencement de réalisation. Par lettre particulière, les membres du conseil d'administration préviennent les actionnaires qu'un certain nombre d'entre eux ont émis le vœu d'une liquidation anticipée. Nous sommes absolument de cet avis et nous conseillons fortement aux intéressés qui doivent envoyer leurs *pouvoirs* pour l'Assemblée du 25 juillet de les limiter à la liquidation.

Ils peuvent les libeller ainsi sur une feuille de papier timbré:

POUVOIR

« Je soussigné (nom et prénom) demeurant à (adresse) souscripteur de (nombre d'actions) de cinq cents francs de l'Assurance Coloniale, Compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie. Donne pouvoir à M.

(pas nécessaire de désigner le représentant), de, pour et en mon nom:

Assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 25 juillet courant, y demander la liquidation et voter les mesures propres à en

assurer l'exécution dans les meilleures conditions. Je donne mon adhésion à cette liquidation et promets de l'avoir pour agréable.

Fait à le juillet 1883.
Bon pour pouvoir.
(Signature) L. R.

VARIÉTÉS

Ancienne église paroissiale de Sainte-Croix à Lyon

L'église cathédrale renfermait trois vaisseaux à l'époque de la révolution de 1789, Saint-Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix. Cette dernière touchait du côté sud l'église de Saint-Etienne qui la séparait de la cathédrale de Saint-Jean.

Dans les premiers temps, Saint-Etienne était l'église paroissiale. Dans celle de Saint-Jean nommée *Baptisterium*, s'administrèrent le baptême, et dans celle de Sainte-Croix, appelée *sacrarium*, étaient déposés le saint Sacrement et les reliques.

Au commencement du septième siècle, saint Arige, évêque de Lyon, fit construire l'église de Sainte-Croix qui devint dans la suite paroissiale. Il fit élever un baptistère auprès, qui fut dédié à saint Jean-Baptiste. Dans l'origine, l'église de Sainte-Croix n'était pas paroissiale, et l'on ignore l'époque précise où elle le devint. L'on sait seulement que Saint-Etienne était l'ancienne paroisse.

L'église de Sainte-Croix ayant été détruite vers l'an 732 par les Sarrasins, l'évêque Leydrade la fit rebâtir au commencement du neuvième siècle. Elle subsista ainsi jusqu'en 1443. A cette époque, elle tomba en ruines; mais elle fut reconstruite presque aussitôt, non pas seulement par les libéralités des paroissiens, mais en partie aux frais du Chapitre. Ce que les paroissiens fournirent provenait d'une quête faite par la ville. On voit, d'après les actes capitulaires des 20 avril 1444, 20 février 1445, 28 avril 1452 et 18 avril 1453, que le Chapitre accorda aux paroissiens pour les entrepreneurs, 1^o la jouissance pendant deux ans du petit pardon; 2^o trois cents florins d'or et deux cents écus d'or pour les matériaux; 3^o sept cent trente-quatre livres dix sols pour le portail.

En 1453, les Custodes se joignirent au Chapitre dans cet acte de pieuse générosité par l'emploi de deux cent quatre-vingt-dix écus provenant des principaux de plusieurs pensions à eux dues, et retirées depuis la réédification de l'église.

Barthélemy Berchier, l'un des Custodes de Sainte-Croix, eut la principale direction des travaux qui furent entièrement terminés en 1458. L'église de Sainte-Croix avait le titre de première paroisse de la ville.

E. R.
(A suivre.)

1 On lit dans Spon, *Antiquités de Lyon*: saint Etienne qui unit sainte Croix avec saint Jean était l'ancienne paroisse.

2 Redevance que les curés, tant de la ville que du diocèse, payaient pour la fabrique de l'église cathédrale.

3 Il fut réparé ou reconstruit au commencement du dix-septième siècle, car on voit, d'après les actes capitulaires des années 1624 et 1625, que le chapitre fit alors payer les ouvriers qui avaient travaillé au portail. Mémoire signifié pour les doyens, chanoines et chapitre de l'église, comtes de Lyon, intimes contre les sieurs De la Forest et Desfrancois, custodes de Sainte-Croix et les paroissiens de Sainte-Croix, etc., en présence de M. l'archevêque de Lyon, p. 62.

Le Propriétaire-Gérant: B. DUVIVIER.

LYON — IMP. COMMERCE ET ADMINISTRATIVE, DÉTAT AÏNÉ, RUE GENTIL, 3.

VILLA DE LA PROVIDENCE

Maison de Santé et de Convalescence
Du Dr GOURJON
A Meyzieu, près Lyon
Maladies des nerfs. — Paralyties diverses. — Affections chroniques. — Soins spéciaux pour les vieillards et les infirmes. — Surveillance des Religieuses de la Providence.
Cabinet du dir. à Lyon, rue de la Barre, 14, lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.

COLLECTIONNEURS DE TIMBRES-POSTE

Les personnes qui désirent se procurer à des conditions exceptionnelles, des timbres authentiques de tous les pays, et coopérer en même temps à une bonne œuvre, peuvent s'adresser à M. THEVENET, avenue du Doyenné, 2.
Les Catalogues sont envoyés gratis.

ATELIER DE PEINTURE SUR VERRE
Vitraux d'art de tous styles
Augustin THIERRY
LYON, 27 et 29, quai Fulchiron.

UN MOT SUR LES VISIONS

RÉVÉLATIONS - PROPHÉTIES
Par le Père POUPLARD (S. J.)

On a beaucoup écrit en ces derniers temps sur les prophéties et sur les événements d'un ordre miraculeux dont l'époque présente est le témoin.

D'un côté, on a souri, on s'est moqué, comme c'est l'habitude de ce côté-là: de l'autre côté aussi, on a parlé, on a cru dans les limites d'une saine raison et hors de ces limites.

Mais un livre de doctrine pour apporter la lumière dans ce débat, un livre qui, dans la conjoncture actuelle, soit à la fois une réfutation de l'incrédulité et un guide pour les âmes croyantes, n'étant venu à l'idée de personne; c'est ce livre que le R. P. POUPLARD publie aujourd'hui sous le titre de: **Un Mot sur les Visions, Révélations Prophétiques.**

Tout le domaine du surnaturel, du moins quant à son discernement, est étudié sous ces trois mots par le savant Jésuite.

Voici la lettre que Mgr l'Evêque de Langres a écrite à l'auteur: « J'applaudis à la publication de votre livre: il est si bien approprié aux besoins de notre époque! Je n'ai vu qu'un vœu à faire, c'est qu'il soit lu par un grand nombre d'ecclésiastiques et de fideles, qui retireront, j'en suis persuadé, bon profit des enseignements si solides qu'il contient. »

Ce haut suffrage nous dispense d'insister personnellement sur la valeur du livre du P. Pouplard.

UN MOT SUR LES VISIONS ET PROPHÉTIES forme un vol. in-12, de vi-176 pages.

Prix: UN franc.

Adresser les demandes à M. Victor PALMÉ, éditeur, rue des Saints-Pères Paris.

Eau minérale naturelle et gazeuse **S^t-ALBAN**
Tonique, apéritive et digestive de
LE VRAI TRÉSOR DE LA SANTÉ
LIMONADE GAZEUSE obtenue avec le Gaz naturel des SOURCES.

LE PROGRAMME ROYAL

Pour obéir à de nombreuses demandes, nous avons fait tirer une petite brochure de propagande, le *Programme royal*.

Cette brochure, que nos amis voudront sans doute répandre avec profusion est à leur disposition au prix de quatre francs le cent et trente-cinq francs le mille.

Elle constitue la meilleure de toutes les réponses à faire à tous ceux qui, par ignorance ou mauvaise foi, représentent la monarchie légitime comme opposée aux tendances modernes, alors qu'elle est, en réalité, le régime le plus pur, le plus logique, le plus populaire et le plus réparateur que la France puisse se donner.

Adresser les demandes à l'administration du *Clairon*, 12, rue de la Grange-Batelière.

LA MOTTE-LES-BAINS, près Grenoble (ISÈRE)

Du 1^{er} Juin au 15 Septembre
EAUX SALINES, BROMOCHLORURÉES, SODIQUES, THERMALES, A 60
RHUMATISMES, GOUTTE, Maladies de l'utérus, des os, des articulations, serofule, affections du système nerveux, anémie, stérilité, obésité.
— Chemin de fer de Grenoble à Gap, station de Saint-Georges-de-Commynes. Corresp. avec les trains, de 9 h. 13 et de 12 h. 41.

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES

MM^{mes} Pascal et Jourdain, accoucheuses, rue de Chartres, 89.
— Grand succès pour la guérison des dérangements de matrices, voici les symptômes de cette cruelle maladie: gonflement du ventre, maux de reins, malaise souvent inexplicable, digestion difficile, maux de tête. Toutes ces souffrances sont radicalement guéries par nos traitements, auraient-elles quarante ans; nous supprimons ceinture et pesée, et, pour preuves, nous mettrons les dames qui voudront bien venir nous consulter en face des personnes guéries. 1596-9 d.

INSECTICIDE FOUROYANT

DESTRUCTION INFAILLIBLE
des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.
Le kilog. 12 fr.; 100 gr., par la poste, 1 fr. 95.
E. GALZY, fab., 28, rue Bugaud, à Lyon.

CHAPPELLERIE ECCLÉSIASTIQUE

MAISON RECOMMANDÉE
VIALET-DUCLOS
FABRICANT
LYON, 6, place Saint-Jean, LYON.

AGENCE SPÉCIALE

BRUN ET DEVEAUX
ANCIENS NOTAIRES
13, quai de l'Hôpital, au 2^{me}

A VENDRE

Superbe Propriété
Comprenant MAISON et JARDIN, à Voiron (Isère), pouvant servir de maison d'Institution religieuse. S'adresser, à MM. BRUN et DEVEAUX.